ASSOCIATION PLURIELS 94
Siège Social : 4 rue François Villon
94000 CRETEIL

N°SIRET : 384 899 407 00025
APE : 8899 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

ASSOCIATION PLURIELS 94

Siège Social : 4 rue François Villon
94000 CRETEIL

N°SIRET : 384 899 407 00025
APE : 8899 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLURIELS 94 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport,

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Nous avons porté une attention particulière sur :

- La quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.
- Les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à la décision des autorités administratives assurant le financement des établissements et services de l'association,
- Le traitement comptable des engagements de retraite et le suivi des financements attribués.
- Les modalités de l'évaluation des contributions en nature

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 6 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 06/06/2023 15:54:34
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
618276

Jégard Créatis

Franck NACCACHE
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice 31/12/2022			Exercice 31/12/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	
Frais de recherche et de développement	0	0	0	
Donations temporaires d'usufruit	0		0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	
Avances et acomptes	0		0	
Immobilisations corporelles			0	
Terrains	0	0	0	
Constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 694	3 572	2 122	
Autres immobilisations corporelles	692 608	543 626	148 982	134 541
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
Avances et acomptes	0		0	749
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	0	0	0	
Autres titres immobilisés	198	0	198	198
Prêts	0	0	0	
Autres	11 788		11 788	11 448
Total I	710 288	547 198	163 089	146 936
ACTIF CIRCULANT			0	
Stocks et en-cours	0	0	0	
Avances et acomptes	3 434		3 434	
Créances			0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 330	0	22 330	22 520
Créances reçues par legs ou donations	0		0	
Autres	95 837	0	95 837	57 774
Valeurs mobilières de placement	777 469	0	777 469	776 189
Instruments de trésorerie	0		0	
Disponibilités	895 333		895 333	976 443
Charges constatées d'avance	4 527		4 527	1 672
Total II	1 798 931	0	1 798 931	1 834 599
Frais d'émission des emprunts (III)	0		0	
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 509 219**	**547 198**	**1 962 020**	**1 981 534**

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables…		
Fonds propres statutaires	110 899	110 899
Fonds propres complémentaires	0	
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	
Fonds propres complémentaires	0	
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation	0	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	
Réserves pour projet de l'entité	0	
Autres		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	0	
Report à nouveau	1 310 680	1 473 274
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	966 778	1 130 601
Excédent ou déficit de l'exercice	67 387	-62 594
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	64 270	-63 823
Situation nette (sous total)	1 488 967	1 521 579
Fonds propres consomptibles	0	
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées	99 242	-758
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**1 588 209**	**1 520 822**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	
Fonds dédiés	49 392	45 753
Total II	**49 392**	**45 753**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	
Provisions pour charges	57 005	92 406
Total III	**57 005**	**92 406**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
Emprunts et dettes financières diverses	0	16
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 635	22 339
Dettes des legs ou donations	0	
Dettes fiscales et sociales	246 779	299 099
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	0	
Instruments de trésorerie	0	
Produits constatés d'avance	0	1 100
Total IV	**267 414**	**322 554**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**1 962 020**	**1 981 534**

COMPTE DE RESULTAT exercice au 31/12/22

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	
dont ventes de dons en nature	0	
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Ventes de prestations de service	54 560	59 672
dont parrainages	0	
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous ge	0	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 056 720	2 060 743
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	1 919 092	2 055 151
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	
Mécénats	0	
Legs, donations et assurances-vie	0	
Contributions financières	0	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	51 871	
Utilisations des fonds dédiés	0	
Autres produits	57 772	20 671
Total I	2 220 923	2 141 086
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	
Variation de stock	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	0	
Variation de stock	0	
Autres achats et charges externes	319 636	353 068
Aides financières	0	
Impôts, taxes et versements assimilés	113 478	113 823
Salaires et traitements	1 130 418	1 166 168
Charges sociales	521 652	516 007
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	65 266	53 560
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 639	3 971
Autres charges	1 246	2 369
Aides financières		
Autres charges		
Total II	2 155 337	2 208 966
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	65 586	-67 880

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	2 049	591
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total III	2 049	591
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Intérêts et charges assimilées	0	
Différences négatives de change	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 049	591
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-67 289
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	4 912
Sur opérations en capital	0	8 400
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	1 964
Total V	0	15 276
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	15	169
Sur opérations en capital	0	1 964
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	8 400
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI)	15	4 743
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	233	48
Total des produits (I + III + V)	**2 222 971**	**2 156 954**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**2 155 585**	**2 219 547**
EXCEDENT OU DEFICIT	**67 387**	**-62 594**
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*64 270*	-63 823
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	30 500	30 500
Bénévolat	4 350	4 350
TOTAL	34 850	34 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	30 500	30 500
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	4 350	4 350
TOTAL	34 850	34 850

ASSOCIATION PLURIELS 94
4, rue François Villon
94000 CRETEIL

ANNEXE

Table des matières

1 Préambule 3
2 Présentation de l'association et de ses activités 3
2.1 Présentation de l'association 3
2.2 Faits significatifs 4
3 Règles et méthodes comptables 5
3.1 Principes comptables 5
3.2 Evènements postérieurs à la clôture 5
3.3 Changements de méthodes comptables 5
3.4 Principales méthodes utilisées 5
3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.4.2 Créances et dettes 6
3.4.3 Provisions pour risques et charges : Indemnités de fin de carrière 6
3.4.4 Provisions réglementées 6
3.4.5 Fonds dédiés 7
4 autres informations 7
4.1 Contributions volontaires en nature 7

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 1 962 020€
- Total du compte de résultat *(Produits)* 2 222 971€
- Total du compte de résultat (charges) 2 155 585 €
- Résultat de l'exercice *(excédent)* 67 387 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'association

L'Association Pluriels 94 est une organisation à but non lucratif régie par la loi de 1901. C'est une Association dite « d'action sociale » répertoriée dans la liste des ESMS (établissements sociaux et médico sociaux).

Déclarée en préfecture en 1994 pour mener des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes en difficulté dans le Département du Val-de-Marne, l'Association Pluriels 94 est née de la fusion des deux Associations « Action Jeunesse Prévention » et « Le Village » qui œuvraient dans le Département depuis 1989 pour la première et 1972 pour la seconde.

Ces deux Associations avaient créé une union d'Associations qui s'est traduite par une fusion complète lors d'une Assemblée Générale en 1991. Cette Association « Union Village/Action Jeunesse Prévention » gérait six équipes de Prévention Spécialisée dans le Département avec six conventions différentes.

C'est lors de son Assemblée Générale de juin 1993 que l'Union a décidé de prendre le nom de « Pluriels 94 ».

L'association a signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Val-de-Marne en 2018 qui précise le cadre de la mission confiée, soit :

- *Mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée et, à cette fin, tous les moyens qui lui sont alloués à leur réalisation ;*
- *Informer le Conseil départemental de toute évolution dans les problématiques rencontrées par les publics localement, et pouvant contribuer à l'évolution des politiques publiques départementales ;*
- *Informer le Conseil départemental de ses projets structurants, qu'ils portent sur son organisation ou son activité, ainsi que des expérimentations auxquelles elle serait amenée à prendre part le cas échéant ;*
- *Informer le Conseil départemental des ses assemblées générales, ainsi que des changements dans la constitution de son conseil d'administration ;*
- *Faire mention de la participation du Département sur tout support de communication, pour toutes les actions intervenant dans le Val-de-Marne.*

Consciente de la complexité des problématiques sociales, l'Association Pluriels 94 a souhaité, se donner un but plus large afin, le cas échéant, de diversifier et de compléter ainsi les réponses à apporter aux besoins repérés.

Elle a pour buts :

- *Action de prévention, d'assistance ou de bienfaisance auprès des individus ou des groupes en difficulté, voire en rupture, avec leur milieu et/ou leur famille, avec une attention privilégiée pour les plus démunis d'entre eux ;*
- *Soutenir et susciter tout ce qui peut concourir à leur propre prise en charge et à leur autonomie ;*
- *Répondre aux besoins et aux demandes d'aide de la population concernée de manière individualisée ;*
- *Favoriser l'insertion professionnelle, scolaire et sociale des individus et des groupes, en renforçant leur sentiment d'appartenance à la Cité et en leur permettant d'accéder à une réelle citoyenneté ;*
- *Permettre l'existence d'une concertation au niveau des différents partenaires institutionnels ;*
- *Mettre en œuvre tous les moyens permettant de développer ses buts.*

2.2 Faits significatifs

Si les impacts de la pandémie ont été de moins en moins prégnants au fur et à mesure de l'avancement dans l'année, 2022 est marquée par la résurgence d'une hausse durable et généralisée des prix sur le plan économique. La guerre en Ukraine, a participé au regain d'inflation en provoquant une augmentation des prix de l'énergie et notamment du gaz naturel. Au final, les prix des produits alimentaires ont subi de fortes hausses et l'ensemble a conduit à accroître fortement les difficultés d'une population déjà fragilisée. Pour eux, les problèmes sociaux et économiques profonds s'amplifient encore : pauvreté, décrochage scolaire, chômage des jeunes non diplômés, insécurité, violence inter quartier ou inter groupe, économie souterraine, etc.

Dans un tel climat, la fracture s'élargit entre la population et les institutions (notamment la police) avec une violence qui surgit sur fond de "ras-le-bol" au sein de bien des segments de cette même population souffrant ou se sentant menacée par de telles situations. Parmi eux, les jeunes, en grande partie adolescents et jeunes adultes – que nous connaissons et/ou accompagnons – qui sont socialement marginalisés et défavorisés, vivent dans la crainte des exclusions en tous genres. Les professionnels ont dû faire face à tous ces problèmes quotidiennement.

2022 a été encore une année marquée par le manque d'effectif et ses impacts qui conditionnent toujours l'organisation de notre travail.
Malgré ces aléas, comme en témoigne notre niveau d'activité, nous avons accompli au mieux notre mission auprès des jeunes et de leurs familles, sur l'ensemble de nos territoires d'intervention. Nous avons aussi honoré la grande majorité de nos engagements auprès de nos partenaires.

Au-delà de nos efforts, que nous renouvellerons encore, en matière de recrutement, nous continuerons à nous adapter si la pénurie perdure, à gérer les priorités et à nous concentrer sur notre cœur de métier : « l'*aller vers les jeunes* » et le « *faire avec eux* ».

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes[1] :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.3 Changements de méthodes comptables

NEANT

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'association gère des équipes dont la gestion est contrôlée, un siège (service commun), une activité propre.

Ces équipes tiennent une comptabilité séparée, en termes de charges et de produits.

Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des équipes soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	**Durée**
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les dettes et les créances ont toutes une échéance à un an au plus.

3.4.3 Provisions pour risques et charges : Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 57 005 € au 31/12/2022.

Le montant total de l'engagement calculé compte tenu des hypothèses exposées ci-après est de 99.584 €. La charge de l'engagement retraite est étalée sur les années d'ici au départ en retraite des salariés.

La provision de l'engagement pour IFC est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 62 ans
- Prise en compte toutes les personnes de plus de 55 ans au 31/12/2022 = 100 % probabilité qu'ils soient présents au moment du départ retraite
- Les personnes qui ont moins de 55 ans = probabilité qu'ils soient présents au moment du départ retraite = 0 %
- Taux de charges sociales retenu : 56 %

3.4.4 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 reconnaît les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

3.4.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sur subventions d'exploitation et contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS sont à la clôture au 32/12/2022 d'un montant total de 49 392 €.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Contributions volontaires en nature

L'importance et la nature des contributions volontaires, en application du règlement 2018-06 et compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué au total pour 34 850 €.

Modalités de recensement et de qualification : pour les heures de bénévolats des membres du conseil d'administration sur les temps passés aux réunions de bureau, conseil d'administration et réunion de travail ont été répertoriés pour chacun d'entre-eux pour l'année 2022 et abouti à 145 heures – le taux retenu est des 30 € de l'heure.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :
- Bénévolat (le temps passé par les administrateurs) pour un montant de 4 350 €
- Mise à disposition des locaux du siège à titre gratuit par la municipalité de Créteil pour un montant de 30 500 €.

4.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 9.912 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce) au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

4.3 Effectif moyen

	Effectifs Equivalent Temps plein moyen en 2022		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	5	2	7
Employés	8	16	24
TOTAL	**13**	**18**	**31**

4 personnes sont en outre en contrat d'apprentissage.

NOTE 1

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	3 845	2 122	273		5 694
Autres immobilisations corporelles	633 852	63 237	4 481		692 608
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	749		749		0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**638 446**	**65 359**	**5 503**	**0**	**698 302**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	198				198
Prêts					
Autres	11 448	440	100		11 788
TOTAL (III)	**11 646**	**440**	**100**	**0**	**11 986**
TOTAL (I+II+III)	**650 092**	**65 799**	**5 603**	**0**	**710 288**

NOTE 2

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	3 845		273		3 572
Autres immobilisations corporelles	499 311	48 796	4 481		543 626
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**503 157**	**48 796**	**4 754**	**0**	**547 198**
TOTAL (I+II+III)	**503 157**	**48 796**	**4 754**	**0**	**547 198**
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		48 796			
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°3

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice au 01/01/22	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture au 31/12/2022
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires	110 899				110 899
Complémentaires					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Dont activités SMS sous gestion contrôlée					
Autres					
Report à nouveau	1 473 274	-162 594	1		1 310 680
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*1 130 601*	*-100 000*	*-63 823*		*966 778*
Excédent ou déficit de l'exercice	-62 594	162 594	-32 613		67 387
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*-63 823*	*63 823*	*64 270*		*64 270*
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée					
SITUATION NETTE (I)	**1 521 579**	**0**	**-32 613**	**0**	**1 488 967**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	-758		100 000		99 242
Couverture du besoin en fonds de roulement	*-101 811*		*100 000*		*-1 811*
Réserve des plus values nettes d'actif	*101 053*				*101 053*
TOTAL (II)	**-758**	**0**	**100 000**	**0**	**99 242**
TOTAL (I+II)	**1 520 822**	**0**	**67 387**	**0**	**1 588 209**
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière					
- exceptionnelle					

NOTE N°4

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice au 01/01/2022	affectation du résultat	affectation provision réglementée	Solde fin d'exercice au 31/12/2022
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	350 673	1 229		351 902
dont :				
Report à nouveau gestion libre Association	*312 606*	*-675*		*311 931*
report à nouveau chantiers éducatifs	*38 067*	*1 904*		*39 972*
Dépenses refusées	-8 000			-8 000
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
report à nouveau	1 135 215	-63 823	100 000	971 392
Charges rejetées contestées				
Charges dont la prise en compte est différée - congés payés	-4 614			-4 614
TOTAL	**1 473 274**	**-62 594**	**100 000**	**1 310 680**

le financeur a affecté sur le résultat 2020 la somme de 100 000 € à la provision réglementée - réserve de trésorerie

NOTE N°5

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2022	Exercice 2021
RESULTAT COMPTABLE	67 387	-62 594
Reprise du résultat antérieur	639 909	395 306
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	707 296	332 713
Dont résultat effectif sous gestion propre	1 121	-675
Dont résultat des chantiers éducatifs	1 996	1 904
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	704 179	331 483

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable 2022	Reprise excédents ou déficits antérieurs	Résultat administratif à affecter
CRETEIL	-163 682	274 695	111 013
MAISONS ALFORT / BONNEUL	36 456	150 684	187 140
VALENTON / LIMEIL-BREVANNES	80 197	87 731	167 928
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	111 298	126 799	238 097
Tortal gestion contrôlée	**64 270**	**639 909**	**704 179**

NOTE N°6

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'excercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
PROJETS EDUCATIFS	19 472					19 472	19 472
ACSE M.ALFORT	8 352					8 352	8 352
PROJET BICYCLETTE	1 515					1 515	
PROJET LIMITES (2018)	481					481	481
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
ARS STOP COVID (2020)	2 000					2 000	
ARS STOP COVID (2022)		2 520				2 520	
Département / enveloppe COVID (2020)	9 962					9 962	
- achats protections et activités							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
dons manuels (à préciser)							
ACTIVITES DES EQUIPES	3 971	1 119				5 091	
legs et donations							
Total	45 753	3 639	0	0	0	49 392	28 304

NOTE N°7

NATURE DES PROVISIONS	Solde début d'exercice au 01/01/2022	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice au 31/12/2022
Provisions pour risques Provisions pour charges sur legs ou donations Provisions pour pensions et obligations similiaires Provisions pour restructurations Provisions pour impôts Provisions pour charges à répartir Autres provisions pour charges	92 406	16 470	51 871	57 005
TOTAL	92 406	16 470	51 871	57 005
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		16 470	51 871	
- financière				
- exceptionnelle				